



La lettre d'information de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Edit'Eau

N°15- Janvier 2025

Amis pêcheurs,

Les écourues, maintenant derrière nous, ont permis au Conseil départemental de réaliser les travaux prévus malgré une météo peu favorable. La fédération avait souhaité que les abaissements soient progressifs pour éviter à la faune aquatique de rester piégée. Des résultats positifs ont été mis en évidence. La fédération a procédé à des pêches de sauvetage comme prévu et les quantités de poissons piégés étaient inférieures aux éditions précédentes. Cette baisse progressive a contribué à préserver le cheptel.

Elles ont permis également la vidange du réservoir à black-bass de La Courbe.

La dernière ligne droite se profile à l'horizon pour les pêcheurs de carnassiers, avec ces montées d'eau, qui accroîtront les chances de toucher quelques perches et sandres, nombreux cette année.

Le "Junior Fishing Tour", pour sa première édition, s'est disputé avec brio au plan d'eau d'Olivet. 28 jeunes ont démontré leur engouement et intérêt pour la pêche aux leurres.

Cette manche a offert un spectacle et une animation inhabituelle à des spectateurs enthousiastes. La deuxième manche déterminera le classement final, avec à la clé nos Champions mayennais et nos lauréats qui disputeront la finale régionale au Mans.

Cette manifestation nous permet d'être optimistes sur l'avenir de notre loisir cher à nos cœurs.

Le Président,
Alain CHAMBRELAN



En direct du fond ...

Modifications règlementaires pour 2025



En 2025, quelques modifications règlementaires vont être à prendre en compte dans la pratique de votre loisir.

Ajout de l'espèce anguille à la liste des espèces piscicoles à remettre à l'eau sur les parcours «no kill» de 2^{ème} catégorie

Cette espèce piscicole vient s'ajouter aux brochets, perches, sandres, silures et black bass dans la liste des poissons à remettre obligatoirement à l'eau, peu importe sa taille, sur les parcours de graciation dits «no kill».

Classement en plan d'eau de 1^{ère} catégorie du plan d'eau des Forges à Aron

Suite à l'arrêt de la société de pêche qui gérait le plan d'eau des Forges à Aron, l'AAPPMA de Mayenne en a pris la gestion. Cette gestion est liée à la mise en conformité de son statut de plan d'eau classé «eau libre» de 1^{ère} catégorie par la Direction Départementale des Territoires.

Par voie de conséquence, ce plan d'eau sera donc accessible aux pêcheurs titulaire d'une carte de pêche avec CPMA (interfédérale, majeure, mineure, «découverte» femme, «découverte» -12 ans, hebdomadaire ou journalière) et la réglementation pêche respectera les prérogatives des plans d'eau classés en «eaux libres» de 1^{ère} catégorie piscicole sur le département.

Plus d'infos [ici](#)

Mise en réserve de pêche du plan d'eau de la Courbe à Origné

Ce classement en réserve de pêche fait suite aux travaux entrepris par la Fédération sur le plan d'eau en 2024 et qui se poursuivront en 2025. La pêche y est donc interdite toute l'année 2025.

«Junior Fishing Tour» : Résultat de la 1^{ère} manche



Les circuits du «Junior Fishing Tour» sont l'aboutissement d'une volonté commune de la FNPF, de la FDPMA 53, de la FFPS et du GIFAP de proposer aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescent(e)s et adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation répondant aux attentes de ces tranches d'âges.

Ces circuits, pour l'instant tournés autour de deux disciplines, la pêche au coup et la pêche aux leurres depuis le bord, se font du niveau départemental jusqu'à des finales nationales avec pour finalité l'attribution des titres de Champion(ne)s de France dans les disciplines et les catégories d'âges concernées. Ils sont donc les circuits officiels de pêches sportives pour ces disciplines et catégories d'âges.

L'esprit du projet est de faire du niveau départemental, par des rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, une ouverture et une progression vers la pêche de compétition.

La FDPMA 53, pour la saison 2024/2025, a opté pour un positionnement uniquement sur la technique «leurre».

Le «JFT - Leurres» c'est :

- Un nouveau circuit de compétition de pêche sportive pour les 10-17 ans sur 2 dates indépendantes
- Un concours individuel de pêche aux leurres artificiels du bord
- Un classement en 2 catégories: Juniors (10-13 ans) et Espoirs (14-17 ans) pour plus d'égalité
- De la convivialité, de la sportivité, des émotions et du partage



Cette 1^{ère} manche était ouverte à 30 places et nous avons eu 28 inscrits. Pour une première édition, c'est très satisfaisant.

C'est avec un grand plaisir que nous avons retrouvé nos 28 compétiteurs, dans un état émotionnel oscillant entre la fébrilité et l'excitation, mais prêts à tout donner :

- 10 compétiteurs chez les «Juniors» (9-13 ans)
- 18 compétiteurs chez les «Espoirs» (14-18 ans)

Cette manche avait lieu sur le plan d'eau d'Olivet, propriété de la FDPMA 53 et avec une gestion axée sur le brochet et la perche en «no kill».

Les retours de pêche des derniers jours nous prévoyaient une pêche difficile...et ça a bien été le cas !

9 poissons ont été validés, 5 perches entre 19 et 23.5 cm et 4 brochets entre 29.5 et 52.2 cm.

A noter que le plus gros poisson, un brochet de 52.2 cm a été pris par un compétiteur de la catégorie «Juniors», seul poisson validé dans cette catégorie !

RÉSULTATS :



PODIUM PÊCHE des JUNIORS (9-13 ans)

- 1^{er} : Ewen BRAULT avec 520 points
- 2^{ème} : Ewen CHENOT au tirage au sort
- 3^{ème} : Loëvan PINCON au tirage au sort
- BIG FISH : Ewen BRAULT



PODIUM PÊCHE des ESPOIRS (14-17 ans) :

- 1^{er} : Axel HAYER avec 495 points
- 2^{ème} : Naël LEBOSSE avec 420 points
- 3^{ème} : Paul MARTINEAU avec 315 points
- BIG FISH : Paul MARTINEAU

Chaque participant a pu repartir avec un tee-shirt, une casquette «JFT» et un lot, allant d'un ensemble canne + moulinet pour les premiers à une pochette de leurres pour tous les autres.

Nous avons passé un bel après-midi, avec des jeunes motivés, de belles entraides entre binôme dans un esprit convivial et de partage. C'est cet état d'esprit que nous souhaitons mettre en avant et que le Junior Fishing Tour évolue toujours dans ce sens !

Prochain RDV pour la 2^{ème} et dernière manche du JFT, le samedi 17 mai 2025, au plan d'eau d'Olivet. Nous saurons à la fin de cette épreuve quels jeunes pêcheurs seront sacrés Champions de Mayenne dans les 2 catégories et qui ira représenter le département à la finale régionale du 28 juin 2025 au Mans.

Surveillez nos réseaux pour ne pas louper l'ouverture des inscriptions.

Merci à la Fédération Nationale de la Pêche en France et leurs partenaires (FFPS/Carnassier - GIFAP) mais également aux bénévoles présents pour leur investissement.





Bilan des pêches de sauvetage durant les écourues 2024

En 2018, lors des écourues, le constat de mortalités de poissons avait été observé sur certains secteurs déconnectés du chenal de la rivière. La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a donc œuvré en concertation avec le Conseil départemental de la Mayenne en amont et pendant les écourues afin de ne pas revivre la situation antérieure.

Mais les écourues, c'est quoi ?

C'est une expression mayennaise pour indiquer l'abaissement artificiel de la rivière la Mayenne, en Mayenne, sur la partie navigable donc le domaine public (du barrage de Brives à Mayenne jusqu'à la limite 53/49). Cet abaissement est réalisé par le Conseil départemental de la Mayenne pour la vérification des ouvrages (barrages, écluses, ponts) mais aussi pour des confortements de berges, etc...



Historiquement, les écourues avaient lieu tous les 3 ans, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait demandé auprès du Conseil départemental pour que l'intervalle de temps passe à 6 années. Cette nouvelle organisation avait été acceptée.

La durée d'abaissement des biefs progressivement en 48 h au lieu de 24 h comme avant, avait été aussi demandé par la Fédération et mise en place cette année, afin que les plus gros poissons puissent s'échapper plus facilement des zones piégeuses. Cette mesure nous a permis de bien anticiper les zones à surveiller et déclencher très rapidement les pêches de sauvetage sur des poches d'eau historiques.

Les résultats des sauvetages

La Fédération, comme convenu avec le Conseil départemental, avait la charge de pêcher les poches d'eau. La méthode de la pêche à l'électricité réalisée par les salariés de la Fédération a été utilisée à l'aide d'un matériel délivrant du courant continu redressé qui permet de tétaniser les muscles des poissons sans les tuer, facilitant leur récupération. Les bénévoles de l'AAPPMA de Mayenne ont aussi aidé la Fédération lors du sauvetage sur leur secteur.



Sandre sur le secteur Sud



Brochet sur le secteur Nord



Poisson blanc

Malgré des conditions météorologiques capricieuses, provoquant des remontées d'eau soudaines, une vingtaine de poches d'eau parfois difficile d'accès ont été pêchées le long de la rivière la Mayenne permettant de sauver plus de 170 kg de poissons dont des espèces protégées comme l'anguille, le chabot ou la bouvière. Plusieurs brochets, sandres ont été remis à l'eau et aussi des barbeaux, espèce peu pêchée dans la rivière mais bien présente. D'autres espèces de cyprinidés comme le gardon, la brème, l'ablette et le chevesne représentaient la majorité des poissons.



Barbeau sur le secteur Nord

Plan d'eau de la Courbe...bilan de la vidange et travaux



Depuis le début des années 90, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est propriétaire du plan d'eau de la Courbe sur la commune d'Origné et d'une surface en eau de 9 ha.

A l'origine, ce site était une ancienne carrière de granulats (sable et gravier). En 2009, un abaissement avait été fait afin d'installer un système de vidange pour faciliter les futures vidanges.

En 2024, le plan d'eau de la Courbe a été vidé lors des écourées car ce n'est que pendant cette période que le point bas de l'étang peut-être atteint grâce à l'abaissement de la rivière la Mayenne.

Ainsi les 7 et 8 octobre, la pisciculture Bigot est intervenue avec l'aide de bénévoles, d'élus et de salariés de la Fédération pour pêcher les poissons par passages successifs d'une senne (filet non maillant). La biomasse totale de poissons a atteint 4071,8 kg soit 452,4 kg par hectare.

Deux espèces prédominent dans la biomasse. Il s'agit tout d'abord de la carpe avec la présence de carpes communes et miroirs. Le tableau ci-dessous vous présente la répartition par type de carpe. Il est à noter que malgré l'observation de poissons frayant au mois de juin, aucun carpeau n'a été récupéré.

	Poids total (Kg)	% du poids	Nbre de carpes	Poids moyen (Kg)	Poids max. (Kg)
Carpes communes	1554	76.2	208	7.5	12.2
Carpes miroirs	485.3	23.8	60	8.1	13.5
Totaux	2039.3	100	268	/	/



Le faible poids moyen des carpes s'explique par le nombre important de poissons dans l'étang (29,7 poissons par hectare) vis-à-vis de la quantité de nourriture disponible dans le milieu. Pour rappel, il s'agit d'une ancienne gravière donc limitée en richesse d'apports nutritifs.

Toutes les carpes ont rejoint le plan d'eau de la Chesnaie situé sur les communes de Meslay du Maine / Saint Denis du Maine.

La deuxième espèce présente massivement est le silure avec un poids total de 1316,1 kg. Plusieurs générations ont été constatées prouvant que la reproduction naturelle de cette espèce est réalisable sur ce site. Les poissons du haut de la cohorte (de plus d'1,7 m) sont sûrement arrivés par la main de l'homme puisque qu'aucun débordement de la rivière n'a été constaté depuis la vidange de 2009. Tous les silures ont été pris en charge par le pisciculteur.

Quelques amours blancs étaient présents dans l'étang pour un poids de 159,2 kg. Le statut de cette espèce ne permet pas de l'introduire dans les étangs classés eau libre. La gestion de ces poissons a été confié à l'entreprise aquacole.

Pour les autres espèces cyprinicoles, une biomasse totale de 71,3 kg de brème et 68 kg d'un mélange rotengle-gardon a été pesée. Ces poissons ont rejoint le plan d'eau de la Chesnaie. Les impacts de prédation des cormorans se constatent sur ces espèces. Malgré les tirs de régulation sur ces oiseaux, leur présence sur ce site est récurrente avec par moment une trentaine de cormorans. Ainsi nous n'avons pas constaté de reproduction sur plusieurs années. La présence importante de carnassiers sur le plan d'eau est aussi un facteur limitant sur la population des petits cyprinidés.

Un mélange de 239,8 kg de perches, sandres, grémilles, carrassins a été aussi comptabilisé. Il est à noter qu'un couple de sandres était présent et a permis de mettre en évidence une reproduction intéressante de l'année. Tous les poissons de ce mélange ont rejoint aussi l'étang de la Chesnaie.

Après passage des poissons sur la table de tri, environ 80 kg de perches soleil (espèce exotique envahissante) ont été envoyés vers l'équarrissage par le biais de l'entreprise piscicole.





En ce qui concerne le black bass, 98,1 kg ont été repêchés avec comme très bon constat que plusieurs générations de poissons existaient, prouvant que des reproductions annuelles successives avaient eu lieu. Les alevins de cette espèce naissant après le départ des cormorans, et la pêche ayant eu lieu avant leur arrivée pour cet hiver, nous avons pu mettre en évidence que le biotope du plan d'eau de la Courbe est tout à fait adapté à l'espèce black bass. Une dizaine de black bass trophées de 48 à 53 cm ont été mesurés. L'ensemble des black bass a été mis en stockage en attendant le remplissage du plan d'eau.

Quatre anguilles ont rejoint la rivière la Mayenne directement après leur capture et nous pouvons noter aussi la présence d'un brochet mesurant un peu plus de 70 cm.

Aménagement d'habitats piscicoles



Suite à cette vidange, des travaux ont été menés sur l'étang pour augmenter sa capacité d'accueil piscicole et, au passage, rendre la pêche sur le site plus diversifiée.

Un gros travail a été fait sur les 2 ilots qui fixaient les cormorans sur le site. Ceux-ci ont été arasés à l'aide d'une pelle de 42 tonnes pour supprimer toute la partie aérienne et l'étaler de manière à créer 2 hauts fonds qui seront immergés sous 60 à 80 cm d'eau. Ces 2 hauts fonds seront par la suite végétalisés pour diversifier l'habitat piscicole.

Une série de 10 récifs artificiels ont été posés dans le lit du plan d'eau. Ces récifs, d'une hauteur moyenne de 120 cm vont permettre à la macrofaune de s'installer et créer, de fait, une chaîne alimentaire autour de ces points stratégiques.

Une première série de cages anti cormorans avait été posée en 2015. La FDPPMA 53 a profité de cet assec pour déplacer les moins fonctionnelles d'entre elles et en a également rajouté.



En plus du minéral, des structures bois ont également été aménagées. Ces structures vont servir d'abris, de repère à nos chers black bass. Des arbres ont également été abattus en bordure pour recréer des zones d'abris.

En parallèle de ces aménagements de confort et d'alimentation, des frayères artificielles ont été fabriquées pour augmenter le recrutement naturel sur le plan d'eau. Celles-ci sont destinées aux black bass mais aussi aux autres espèces piscicoles.

Les fagots ont également été regarnis à l'aide de toutes les branches issues des différents abattages de bois nécessaire aux aménagements...tout à donc été valorisé sur le site.

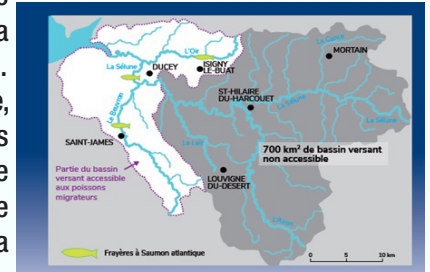


En 2025, l'aménagement d'une cale de mise à l'eau bétonnée et l'implantation de végétaux hélrophytes et hydrophytes compléteront cette série d'aménagements.

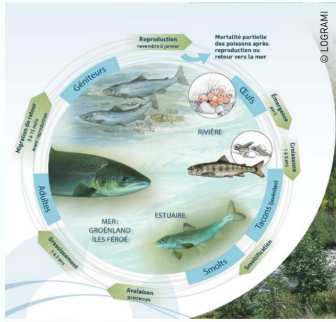


Le saumon atlantique de retour en Mayenne: fake news ou réalité ?

Le réseau hydrographique du département de la Mayenne se caractérise par de nombreux bassins versants ou sous bassins mais c'est du côté du bassin versant de la Sélune qu'il convient de se pencher pour retrouver la présence du saumon en 2024... En effet, les suivis biologiques menés dans le cadre de l'observatoire Sélune par INRAE, au cours de l'année ont confirmé la présence de juvéniles de saumon sur des stations spécifiques situées en 50, 35 et 53, ce qui atteste un front de colonisation de l'espèce sur ce nouveau bassin de l'Airon. L'effacement définitif de 2 ouvrages sur le bassin de la Sélune, le barrage de Veziens (en 2021) puis la Roche qui boit (été 2023), a permis la réouverture du bassin à certaines espèces, leur permettant d'élargir leur aire de distribution, notamment l'anguille ou encore le saumon atlantique.



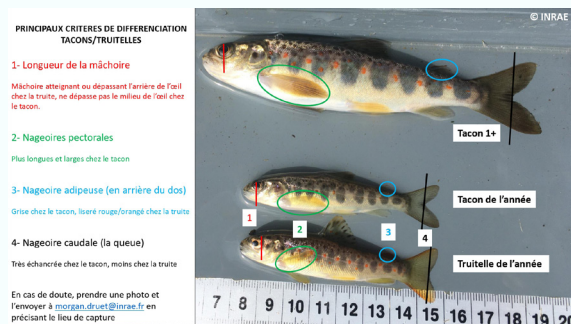
Situation avant 2023 sur la Sélune: Tête de bassin versant inaccessible aux migrateurs (Source DDTM de la Manche)



Cycle biologique du saumon atlantique (Source LOGRAMI)

C'est le stade tacon (jeune saumon) qui a été observé sur différents cours d'eau prospectés (affluents de l'Airon) par les suivis scientifiques. De nombreux cours d'eau sur le bassin de l'Airon connaissent un potentiel très intéressant par rapport à la reproduction de la truite fario et maintenant par rapport à la reproduction du saumon. Pour rappel, le saumon atlantique est une espèce migratrice anadrome, qui grossit en mer et vient se reproduire en rivière. La durée totale du cycle biologique de ce poisson est de 3 à 7 ans. Le saumon atlantique est considéré comme une espèce quasi-menacée au niveau national (IUCN, 2019).

Par rapport à l'arrivée de tacons sur ce territoire, il semble primordial de s'intéresser précisément aux critères de distinction entre ces 2 espèces de salmonidés, au stade truitelles ou tacons, si toutefois en tant que pêcheurs, vous vous posez la question.



Critères d'identification entre truitelle et tacon (Source INRAE)

Critères principaux d'identifications entre truitelles et tacons		
Longueur de la mâchoire	TRF	la mâchoire atteint ou dépasse l'arrière de l'œil
	SAT	la mâchoire ne dépasse pas le milieu de l'œil
Nageoires pectorales	SAT	les nageoires sont plus longues et larges
Nageoire caudale	TRF	nageoire beaucoup moins échancrée
	SAT	nageoire très échancrée
Autre critère annexe possible		
Nageoire adipeuse (en arrière du dos)	TRF	nageoire avec liseré rouge/orangé
	SAT	nageoire de couleur grise
TRF : truite fario		
SAT : Saumon atlantique		Sources : INRAE

Remarque : en 2025, n'hésitez pas à envoyer des photos de poissons à la Fédération de pêche par mail, si vous avez des doutes sur l'identification (accueil@fedepêche53.com).

Bref rappel politique:

Depuis plus d'un siècle, les ouvrages de Veziens et de la Roche qui boit, situés sur le bassin versant de la Sélune, ont modifié la continuité écologique de ce fleuve et notamment par rapport aux espèces migratrices emblématiques comme le saumon, la lamproie marine, l'anguille.... A l'issue d'un combat politique de grande ampleur, c'est en 2017 que l'État français a pris la décision de supprimer les 2 ouvrages. Notons que dès 2005, la Commission Locale de l'Eau de la Sélune avait acté la suppression de ces 2 ouvrages... Les associations du réseau associatif de la pêche ont été fortement mobilisées dans cette bataille mobilisant des acteurs en 35, 50 et 53 tout au long de ces années.

12^{ème} programme de l'agence de l'eau



Le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne a été adopté le 15 octobre 2024 en comité de bassin regroupant plus de 200 acteurs de l'eau, après plus d'un an et demi de travaux d'élaboration. Ce programme national de l'agence de l'eau est la continuité du 11^{ème} programme mais avec un budget ambitieux chiffré à plus de 2.5 milliards d'euros. Ce programme se veut répondre aux défis climatiques d'aujourd'hui avec un ajustement des priorités financières face à l'adaptation climatique avec par exemple, restaurer et protéger, réduire les pollutions ou encore changer les pratiques.

Ce programme définit précisément les règles de financement à venir qui vont s'appliquer entre 2025 et 2030.

Ce 12^{ème} programme s'articule autour de 7 enjeux de territoire donnés par le plan eau du gouvernement et il va se mettre en œuvre au travers de différents projets répondant à ces enjeux.

- Agir pour la résilience des milieux aquatiques et la biodiversité associée.
- Préserver la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions de toutes origines.
- Assurer une gestion résiliente sobre et concertée de la ressource en eau.
- Garantir une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante.
- Préserver et restaurer la qualité des eaux et des milieux marins.
- La solidarité entre les territoires et à l'international.
- Mobiliser les acteurs locaux dans les territoires et favoriser la mise en place d'une gouvernance locale.

Les aides du 12^{ème} programme d'intervention reposeront sur trois principes clés :

- des objectifs ciblés et chiffrés,
- la sélectivité et la priorisation comme garantie de l'efficacité,
- la contractualisation territorialisée.

(source : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>)



La Redevance Milieu Aquatique des pêcheurs

Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Placées sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Chaque euro prélevé est réinvesti sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions favorisant la reconquête du bon état de l'eau.

Petit rappel, chaque pêcheur est contributeur de la redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) versée à l'agence de l'eau de son territoire (pour exemple, en 2025, la redevance est de 8.80 € pour une carte annuelle (inchangée par rapport à 2024)). Par cette redevance, l'agence de l'eau vise à sensibiliser le pêcheur à avoir un comportement de protection de ses ressources naturelles.

Sdage et Sage Loire-Bretagne

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, tous les habitants du bassin Loire-Bretagne peuvent donner leur avis sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation.

Répondez au questionnaire en cliquant sur l'image.

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou de compléter les projets de documents des enjeux. Ils se baseront ensuite sur ces documents pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033.



La carte de pêche en 2025

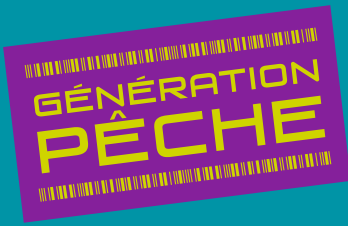
Les cartes de pêche sont délivrées par internet uniquement et peuvent être réimprimées gratuitement.

Produit	Information	Tarif	
CARTE INTERFEDERALE MAJEURE EHGO <i>TARIF UNIQUE</i>	Carte annuelle. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA	41.20 €
		EHGO	26.00 €
		FDAAPPMA	33.90 €
		AAPPMA	10.90 €
		TOTAL	112 €
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle départementale de la Mayenne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Permet également de pêcher à 1 seule ligne sur l'ensemble du domaine public fluvial français.</i>	CPMA	41.20 €
		FDAAPPMA	33.90 €
		AAPPMA	10.90 €
		TOTAL	86 €
CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME » <i>TARIF UNIQUE</i>	Carte annuelle. <u>Pêche à 1 ligne.</u> 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA	19.20 €
		FDAAPPMA	14.45 €
		AAPPMA	7.35 €
		TOTAL	41 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle. Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA	6.20 €
		FDAAPPMA	12.70 €
		AAPPMA	7.10 €
		TOTAL	26 €
CARTE DECOUVERTE -12 ANS <i>TARIF UNIQUE</i>	Carte annuelle. Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. <u>Pêche à 1 ligne.</u> 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA	1.00 €
		FDAAPPMA	3.50 €
		AAPPMA	2.50 €
		TOTAL	7 €
CARTE JOURNALIERE	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Reçoit la CPMA « journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. VALABLE UNIQUEMENT EN MAYENNE	CPMA	5.10 €
		FDAAPPMA	4.90 €
		AAPPMA	3.50 €
		TOTAL	13.50 €
CARTE HEBDOMADAIRE <i>TARIF UNIQUE</i>	Carte valable 7 jours consécutifs (jours indiqués sur la carte de pêche obligatoirement avant achat) Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Permet de pêcher sur tous les parcours des AAPPMA réciprocitaires des 91 départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	CPMA	14.20 €
		FDAAPPMA	14.95 €
		AAPPMA	6.85 €
		TOTAL	36 €

L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 40 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure et souhaitant, par la suite pêcher dans les départements réciprocitaires EHGO, CHI et URNE.



Application «Génération Pêche»



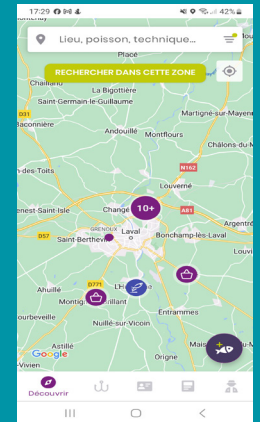
«Génération Pêche» est un site internet géré par la Fédération Nationale pour la Pêche en France. Pour coller au plus près des besoins des pêcheurs, celle-ci a souhaité continuer dans la digitalisation de notre loisir et développer une application pratique pour ses adhérents.

Disponible sur le Google Play Store et l'Apple Store, «Génération Pêche» est l'application des pêcheurs de loisir qui vous permet :

- d'embarquer votre carte de pêche dématérialisée sur votre smartphone,
- d'afficher une cartographie avec les points d'intérêts pour vos sorties de pêche (parcours labellisés, hébergements pêche, structures d'animation, associations de pêche, dépositaires de carte de pêche ...),
- de renseigner votre carnet de pêche avec toutes vos captures,
- d'accéder à votre compte adhérent cartedepeche.fr,
- d'être informé des événements de votre région,
- de communiquer vos plus belles prises à la communauté grâce à la dimension participative proposée par l'application,
- d'afficher des informations utiles (Référentiel des espèces, des techniques, ...)

Pour vous identifier sur l'application Génération Pêche, vous devez avoir un compte cartedepeche.fr

Pour rappel, votre carte de pêche digitale sur l'application «Génération Pêche» est tout à fait recevable en cas de contrôle par un garde pêche particulier.



Formation des gardes pêche particuliers

Pour obtenir son agrément préfectoral, le garde particulier doit obligatoirement assister à une formation de reconnaissance des aptitudes aux fonctions composées, à minima, de 2 modules selon la ou les spécialité(s) choisie(s), le module 1, module général commun à toutes les spécialités, et au choix, le module 2 pour la police de la chasse, le module 3 pour la police de la pêche, le module 4 pour la police forestière et le module 5 pour la police du domaine public routier.



Le 20 décembre dernier, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organisait une session de formation au module 3 des gardes pêche particuliers.

Les stagiaires ont passé huit heures à acquérir les notions d'écologie, les connaissances halieutiques nécessaire à l'exercice des fonctions de GPP, la réglementation pêche en eau douce et les conditions de régulations des espèces nuisibles.

A la suite de cette formation, les stagiaires se sont vus remettre leur attestation de fin de formation.

Si vous aussi vous souhaitez consacrer un peu de votre temps à lutter contre le braconnage et les incivilités au bord de l'eau, n'hésitez pas à contacter la Fédération au 02.43.69.12.13 pour de plus amples renseignements.

Du côté des AAPPMA

Assemblée Générale des AAPPMA

Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous le listing des 46 AAPPMA du département de la Mayenne, avec la date, l'heure et le lieu où se dérouleront les Assemblées Générales statutaires.

Pour rappel, **tout membre «actif», c'est à dire titulaire d'une carte de pêche «interfédérale», «majeure», «mineure», «Découverte femme» peut assister à l'Assemblée Générale de son AAPPMA.** Les membres actifs peuvent, le cas échéant, adopter par vote les décisions de l'Assemblée Générale.

Pour consulter toutes les dates d'assemblée générale des AAPPMA, cliquez [ici](#)

A l'heure où nous éditons cette newsletter, toutes les AAPPMA n'ont pas encore fixé leur date d'Assemblée Générale. Merci de suivre l'actualité sur le sujet sur notre [site internet](#). Cette page sera actualisée très régulièrement en fonction des retours que nous ferons les associations.

L'AAPPMA de La Cropte-La Bazouge-Meslay du Maine

L'AAPPMA La Cropte/La Bazouge/Meslay du Maine gère plusieurs parcours sur différentes rivières:



- la Vaige entre La Bazouge et Préaux ainsi qu'à Bouessay,
- l'Erve à Ballée,
- le Treulon à Cossé en Champagne et Epineux le Seguin,
- le ruisseau Vassé à Meslay du Maine.

Elle gère aussi plusieurs bassins de grossissement sur un site appartenant à la Fédération à Ballée. Tous ces parcours sont en 2^{ème} catégorie piscicole avec une belle population de perches, brochets et autres cyprinidés. Elle vend en moyenne 270 cartes de pêche toutes confondues. Elle effectue un déversement de truites arc en ciel dans la Vaige et le Treulon uniquement pour l'ouverture de mars. Désormais, plus aucune truite dans l'Erve afin de protéger la population de percidés.

Les plus de notre AAPPMA : un conseil d'administration complet avec 15 membres et une réserve de futurs candidats prêts à s'investir.

Toutes les catégories d'âge sont présentes et les bénévoles hors AAPPMA sont disponibles à la demande. Nous entretenons aussi un relationnel excellent avec la plupart des propriétaires riverains. Nous n'hésitons pas à chercher un appui précieux auprès des salariés de la Fédération qui nous aident et nous conseillent dans nos différents projets.

Les moins de notre AAPPMA : peu de femmes parmi nos adhérents et aucune dans notre Conseil d'administration. Nous avons aussi des difficultés pour obtenir des baux de pêche écrits auprès de nos propriétaires riverains. La prolifération des ragondins est un gros problème au niveau des cours d'eau et de nos bassins de grossissement.

La problématique d'assecs récurrents nous pénalise également depuis quelques années sur un grand linéaire, le long de la Vaige, entre La Bazouge de Chémeré et La Cropte.

Quel devenir pour notre AAPPMA et pour la pêche en général?

Il nous faut sortir progressivement des déversements de bassines au profit d'une gestion sur le long terme. Nous devons aussi penser biodiversité et respect des milieux, notre atavisme ne doit pas nous limiter à penser uniquement poisson. Les pêcheurs de demain doivent être les acteurs d'une pêche raisonnée, ludique et responsable. Notre comportement se doit d'être exemplaire face à nos détracteurs.

J'espère que notre AAPPMA, au milieu de tout notre réseau associatif et avec l'aide de la Fédération, perdurera. Je reste optimiste et motivé pour que la pêche reste un loisir à la portée de tous.

Que vive la pêche !

Gérard Tiratay, Président de l'AAPPMA de La Cropte/La Bazouge/Meslay du Maine

Paroles d'élus

A l'école primaire, nous allions à pied voir la vidange des pêcheries. Les jours suivants, les devoirs étaient sur la pêche. C'était le début de mes connaissances que je pratiquais le jeudi dans la rivière «Aron» avec une canne en roseau et une ligne très sommaire. On avait une boîte d'allumettes pour ramasser les sauterelles avec lesquelles on pêchait au gobé les gardons et surtout les chevesnes qui avaient une plus grande résistance.

Après le service militaire, j'ai assisté à l'AG de l'association des pêcheurs sportifs mayennais où j'ai été sollicité pour entrer dans le bureau qui cherchait des bénévoles. Comme j'étais le plus jeune et disponible, j'ai été élu trésorier adjoint.

C'était l'époque des concours de pêche dans les villages. Avec mon beau frère, on en faisait 2 à 3 le week-end. Cela m'a permis de connaître différents cours d'eau. Après nous avons créé une société «groupement des pêcheurs de concours». J'étais dans le bureau et au bout d'une année, on m'a nommé trésorier. Nous avons un planning annuel avec beaucoup de participants sur environ 2.4 km côté halage. J'assurais l'intendance d'une buvette à l'autre à vélo. C'était convivial pendant 3 semaines de préparation. Nous avons organisé un championnat corpo par 2 pêcheurs mayennais sur 5 manches.

Au bout de 10 ans, un nouveau groupe s'est formé et je n'ai pas été élu.

Ces différentes responsabilités m'ont permis de constater la charge de travail. La délivrance des cartes de pêche n'était pas la plus facile. La venue d'internet a rendu la tâche plus facile. La comptabilité se faisait de façon manuelle, ensuite avec une machine à calculer et enfin avec un ordinateur.

L'été c'était la pêche, l'hiver c'était le foot que j'ai arrêté à la limite d'âge. Ensuite, je suis entré à la Fédération en tant qu'administrateur, puis secrétaire et enfin trésorier.

Que retenir de ce parcours de passion. Tout n'a pas été parfait, mais présent et disponible avec la volonté de faire de mon mieux. Cela m'a permis, avec le recul, de voir l'évolution et d'évaluer mes connaissances dans le monde de la pêche.

Les souvenirs : concours avec les Anglais, les travaux au barrage du lac de Haute Mayenne avec Pierrot BOBARD pour les réunions de chantier, la vidange du lac de haute Mayenne, la création des frayères, entre autre.

Aujourd'hui, la pêche est devenue sophistiquée avec les nouvelles techniques, le matériel et ses spécificités avec ses différents modes de pêche et sa réglementation de plus en plus contraignante.

Aujourd'hui, l'individualisme est au détriment de la convivialité. Nous avons perdu le charme de l'ouverture en 2^{ème} catégorie. Il reste celle de la truite, mais l'interdiction de certains riverains à l'accès de leurs berges m'inquiète.

Il nous faut rester optimiste malgré la perte de popularité avec l'évolution des moeurs et la multiplicité des loisirs.

Bon vent à tous.



Fête de la pêche 2025

La fête de la pêche 2025 aura lieu le dimanche 1^{er} juin prochain. La liste des AAPPMA participantes à l'opération vous sera communiquée prochainement.



Fête de la chasse et de la pêche 2025

La fête de la chasse et de la pêche 2025 aura lieu à l'hippodrome de MESLAY DU MAINE le 08 juin 2025, réservez votre journée !





Avis de recherche: L'Aspe (*Leusciscus aspius*)

Un véritable engouement sur la pêche aux leurres de l'Aspe se développe en France. Sa défense spectaculaire lors de sa prise en fait un poisson intéressant à pêcher. Ce cyprinidé originaire d'Europe centrale et orientale colonise les cours d'eau français depuis une trentaine d'année. Régulièrement capturé sur la Loire et la Maine, nous nous interrogeons sur sa présence potentielle dans le sud de notre département sur la rivière la Mayenne.

Comment identifier ce poisson ?

L'Aspe dispose d'un corps allongé, élancé ressemblant au chevesne. Côté coloration, ses flancs sont de couleur argentée avec un dos allant du vert olive à l'argenté bleuté.

Toutefois, au niveau des nageoires, la dorsale est implantée en arrière des pelviennes et le bord postérieur de la nageoire anale est incurvé. Leurs couleurs varient du gris au brun.

Sa bouche de grande taille est dirigée légèrement vers le haut. Sa mâchoire inférieure se termine par une sorte de crochet s'encastant dans une échancrure de la mâchoire supérieure un peu plus courte.

Il peut mesurer jusqu'à 80-90 cm pour un poids de l'ordre de 5kg.



Mœurs, reproduction et habitat

L'Aspe est présent dans les zones à barbeaux et à brème. Les jeunes poissons sont grégaires (vivant en banc) puis en vieillissant, les aspes adultes deviennent plus solitaires.

La maturité sexuelle est atteinte entre la 3^{ème} et la 5^{ème} année. La reproduction a lieu au printemps, dans une eau dépassant les 8°C et se répartira entre avril et juin. Lors de cette période, les géniteurs sont capables d'effectuer plusieurs centaines de km. La ponte a lieu sur du substrat graveleux avec un courant fort et une femelle, suivant son poids, pondra entre 60 000 et 100 000 œufs. L'incubation des œufs durera une quinzaine de jours. Les jeunes alevins se nourrissent ensuite de zooplancton puis de jeunes poissons. En effet, l'Aspe est le seul cyprinidé présent en France au régime exclusivement piscivore. Il va se nourrir essentiellement de petits poissons en surface.

Pour conclure, en tant que nouvelle espèce de cyprinidés dans le milieu naturel et vu son intérêt halieutique, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite donc connaître les potentielles prises de ce poisson par les pêcheurs dans notre département pour identifier l'aire de répartition de cette espèce d'un point de vue national. N'hésitez pas à nous envoyer les photos et les lieux de capture par le biais de notre site internet.

Pour rappel, cette espèce n'est pas classée en tant qu'espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques (comme le poisson chat ou la perche soleil) mais n'apparaît pas non plus dans les listes des espèces animales indigènes et non indigènes au territoire. Son introduction volontaire est interdite.



Aspe (*Leusciscus aspius*) (© FNPF)

Agenda Janvier-Février-Mars

1^{er} janvier: Début de la validité de la carte de pêche 2025 - www.cartedepêche.fr

26 janvier: Fermeture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} catégorie

8 mars: Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

Publication trimestrielle de la
FDPPMA53

Directeur de la publication:
Alain CHAMBRELAN

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Janvier 2025

